



Direction des Sports et de l'Education

Calendrier prévisionnel de paiement des activités péri et extrascolaires ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Facture	Période facturée	Envoi factures (à + ou - 2 jours)	DATE LIMITE REVISION de FACTURE PAIEMENTS en CHEQUES CESU POUR LES PRELEVEMENTS	Date limite des paiements hors prélèvement		Date de prélèvement	
				Périscolaire	Etudes du Soir	Périscolaire	Etudes du Soir
JUILLET 2021	1er au 31 juillet	10 août	30 août	5 septembre	5 septembre	7 septembre	7 septembre
AOÛT 2021	1er au 31 août	10 septembre	30 septembre	5 octobre		7 octobre	
SEPTEMBRE 2021	1er au 30 septembre	10 octobre	30 octobre	5 novembre		7 novembre	
OCTOBRE 2021	1er au 31 octobre	10 novembre	30 novembre	5 décembre		7 décembre	
NOVEMBRE 2021	1er au 30 novembre	10 décembre	30 décembre	5 janvier		7 janvier	
DECEMBRE 2021	1er au 31 décembre	10 janvier	30 janvier	5 février	5 février	7 février	7 février
JANVIER 2022	1er au 31 janvier	10 février	28 février	5 mars		7 mars	
FEVRIER 2022	1er au 28 février	10 mars	30 mars	5 avril		7 avril	
MARS 2022	1er au 31 mars	10 avril	30 avril	5 mai		7 mai	
AVRIL 2022	1er au 30 avril	10 mai	30 mai	5 juin	5 juin	7 juin	7 juin
MAI 2022	1er au 31 mai	10 juin	30 juin	5 juillet		7 juillet	
JUIN 2022	1er au 30 juin	10 juillet	30 juillet	5 août		7 août	
JUILLET 2022	1er au 31 juillet	10 août	30 août	5 septembre	5 septembre	7 septembre	7 septembre
AOÛT 2022	1er au 31 août	10 septembre	30 septembre	5 octobre		7 octobre	



TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR - RESTAURATION SCOLAIRE - ETUDES - CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (jours d'école)									
Tranche	Quotient en €		Accueil du matin Forfait	Restauration				Accueil du soir <small>pour les maternelles CP uniquement scolarisés à Jean JAURES</small>	Études <small>pour les élémentaires Forfait par trimestre</small>
	Mini	Maxi		inscrit en régulier	inscrit en occasionnel	Panier Repas (PAI) inscrit en régulier	Panier Repas (PAI) inscrit en occasionnel		
1	0	399	1,50 € par jour et par enfant	2,20 €	2,53 €	1,76 €	2,02 €	1,20 €	1er enfant : 76,92 €
2	400	639		2,60 €	2,99 €	2,08 €	2,39 €	1,80 €	
3	640	899		3,10 €	3,57 €	2,48 €	2,85 €	2,30 €	à partir du 2e enfant : 69,96 €
4	900	1399		3,70 €	4,26 €	2,96 €	3,40 €	3,10 €	
5	1400	1899		4,20 €	4,83 €	3,36 €	3,86 €	3,30 €	tarif exceptionnel sur demande dérogation à la journée : 4,52 €
6	1900	2899		4,80 €	5,52 €	3,84 €	4,42 €	3,50 €	
7	2900	> 2900		5,22 €	6,00 €	4,18 €	4,80 €	3,70 €	
Hors Commune			8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	4,70 €		

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES (mercredis et vacances scolaires)						
Tranche	Quotient en €		journée sans navette (mercredi et vacances)	forfait navette mercredi (journée)	forfait hebdomadaire navette - petites vacances scolaires	forfait hebdomadaire navette - grandes vacances scolaires
	Mini	Maxi				
1	0	399	8,00 €	1,20 € par jour et par enfant	12 € par semaine et par enfant	12 € par enfant, pour la 1ère semaine d'inscription
2	400	639	10,00 €			
3	640	899	13,00 €			10 € par enfant, pour la 2ème semaine d'inscription
4	900	1399	16,50 €			
5	1400	1899	18,00 €			8 € par enfant, pour la 3e semaine d'inscription
6	1900	2899	19,00 €			
7	2900	> 2900	20,00 €			6 € par enfant, pour la 4e semaine d'inscription et pour toute semaine supplémentaire
Hors Commune			23,00 €			

en cas de non-inscription au préalable : pénalité applicable
- mercredis : forfait global journée de 10 € (soit 1,20 € + 8,80 € de pénalité)
- vacances scolaires : forfait global semaine de 20 € (soit 12 € + 8 € de pénalité)

tarifs pour les enfants d'agents communaux résidant hors Eaubonne - accueils périscolaires et extrascolaires	Tranche selon quotient
tarifs pour les enfants d'enseignants des écoles primaires publiques résidant hors Eaubonne - accueils périscolaires	Tranche selon quotient